

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 25/06/2007

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, BLANC Freddy, GINI Patrick, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Suzanne, MICHAUD Sylvie, GAUTHIER CLERC Maurice, ROLANDEZ Alain
Absentes excusées	SCHMIDT Francesca qui donne procuration à JOUFFROY Catherine, GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël, GROSTABUSSIAT Georgette qui donne procuration à COURVOISIER Monique,
Absente	NEMBRINI Nathalie
Secrétaire de séance	JOUFFROY Catherine

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 14/05/07 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Réfection de l'auge du Manon à la demande de Madame Grossiord Suzanne
- Compte-rendu du SIA du CHAPY à la demande de Monsieur Gindre Nicolas

I. ACQUISITIONS IMMOBILIERES

A) PROPRIETE BENOIT-GONIN

La famille de Feu Monsieur Jean BENOIT-GONIN accepte la proposition d'achat de la propriété par la commune au prix de 95000€. Cette acquisition immobilière est indispensable pour permettre la construction de la nouvelle boulangerie sur la place Dalloz. En effet, la commune a expressément besoin des parcelles AL n°170 et AL n°164 appartenant à Feu Monsieur Jean BENOIT-GONIN pour permettre l'accès et le parking, condition sine qua non pour que le projet aboutisse. Il est rappelé que la famille héritière veut absolument vendre l'ensemble de la propriété (immeuble cadastré AL n° 215, jardins cadastrés AL n°170 et 164, parcelles boisées cadastrées section AK n° 27- 28- 29-124) et ne veut pas procéder à un découpage en lots.

La famille a accepté de baisser le prix initial de vente du lot pour donner satisfaction à la commune et demande en contre-partie à celle-ci de pourvoir à la remise en état de la tombe de Monsieur Jean BENOIT-GONIN dont le ciment de surface s'est détérioré. Le conseil municipal accepte la proposition dans son ensemble par 13 voix pour et 1 voix contre et mandate M. le Maire pour engager la procédure d'achat et signer tous documents relatifs à cette affaire. M.

Maurice GAUTHIER-CLERC demande qu'il soit mentionné dans le compte-rendu qu'il a voté contre cette acquisition.

M. le Maire s'interroge quant à lui sur le fait que Monsieur GAUTHIER CLERC soit favorable au projet de nouvelle boulangerie et s'oppose dans le même temps aux conditions indispensables à sa réalisation. Ce dernier ne souhaite pas s'expliquer.

B) VENTE BATIMENT DE LA POSTE

Depuis peu, le bâtiment de la poste est mis en vente dans sa totalité c'est à dire l'appartement T4 ainsi que le bureau de poste lui-même et le terrain attenant pour un montant de 124 000 euros. La poste deviendrait locataire du bureau pour un loyer annuel de 3840 euros.

Il peut paraître pertinent de faire entrer ce bâtiment dans le patrimoine communal sachant que son acquisition pourrait être financée par le loyer de l'appartement et celui du bureau de poste. Un vote à bulletins secrets donne 12 voix pour, 1 voix contre et 1 vote blanc.

M. le Maire propose de se renseigner sur deux offres de prêt :

-130 000 euros sur 20 ans

-150 000 euros sur 25 ans (afin d'inclure des travaux de rénovations)

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour finaliser cette opération immobilière.

II. MODIFICATION DES STATUTS ET DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES-COMBES

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité une modification de statut de la Communauté de Communes des Hautes-Combes en séance du 21/06/2006.

Par courrier en date du 24/10/2006, M. le Préfet fait savoir au Président de la Communauté de Communes qu'il souhaite une rédaction différente que celle mentionnée dans la délibération du 21/06/2006 et qu'il appartient à chaque Conseil Municipal de prendre une délibération approuvant la proposition suggérée par M. le Préfet.

Après avoir pris connaissance de la modification à apporter, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fait la modification suivante :

« La Communauté de Communes est compétente pour l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

Cette compétence est exercée par le SICTOM du Haut-Jura pour le compte de la Communauté de Communes qui se substitue à ses communes membres, précédemment membres du syndicat.

La Communauté de Communes demeure compétente pour fixer redevance aux usagers du service rendu pour l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ».

III. CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

M. le Maire rappelle que le nombre de kilomètres de voies communales classées intervient dans le calcul du montant de l'Aide Directe aux Communes Jurassiennes alloué par le Conseil Général.

Or, un recensement des voies communales classées laisse apparaître des besoins de régularisation à savoir :

- La voie communale n°118 rue de la Curtine au bâtiment du Centre de Secours sis sur la parcelle AM 268 pour une longueur de 195 mètres linéaires.

- L'extension du chemin n°6 du Grand Essard à partir de la parcelle AH 311 au bout de la parcelle AH 313 pour une longueur de 108 mètres linéaires.
- L'extension du chemin du Grand Essard à partir de l'extrémité sud de la parcelle AH 345 jusqu'à son extrémité Nord sur 52 mètres linéaires.
- Un ajout de 100ml sur le chemin des Fontanettes n°114.

Vu que ce classement ne porte pas atteinte à la commodité de la circulation, il n'est pas nécessaire d'engager une enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de classer dans la voirie communale les cas précités et charge M. le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et demande à la Direction Départementale de l'Équipement d'établir le nouveau tableau de classement.

IV. PLATE-FORME « FIN DU PRÉ »

M. le Maire rappelle qu'il avait été question lors de séances précédentes d'envisager la création d'une plate-forme sur le secteur de La Fin du Pré. M. Patrick GINI en charge du dossier considérant les investissements engagés par ailleurs propose de surseoir à toute décision en attendant de faire un point au niveau budgétaire.

V. GRATIFICATION STAGIAIRE

M. le Maire rappelle que M. Vincent GINI, étudiant au Centre de Formation aux Métiers de la Montagne au lycée de Thônes a effectué un stage avec pour thème pédagogique « Aménagement et entretien des pentes et talus » durant la période du 21 mai au 01 juin dernier.

La convention établie entre le lycée, la commune et l'élève stipule qu'une gratification peut lui être versée. Si son montant ne dépasse pas 30% du SMIC, aucune cotisation sociale n'est due.

M. le Maire dresse le bilan positif de ce stage relaté par l'employé communal et la qualité du travail fourni par le stagiaire. M. le Maire conçoit qu'une gratification soit méritée à hauteur de 30% du SMIC soit la somme de 188.11€ équivalente au prorata du temps passé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité est favorable au versement de cette gratification en ouvrant crédit au compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) mandatée sur le compte 658 (Charges subventions de gestion courante).

Par ailleurs, Mme Sylvie MICHAUD rappelle qu'il avait été question de faire un geste pour Mlle Maï Lys REGAD pour le temps passé et la qualité de son rapport concernant le projet de lotissement du Châtelet..

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à lui octroyer un bon d'achat d'une valeur de 200€.

VI. DEMANDE D'AIDE DE QUENTIN LAZZAROTTO

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Quentin LAZZAROTTO sollicitant une aide pour le tournage de son film réalisé en partie sur le territoire communal du 27 juin au 08 juillet 2007.

M. le Maire rappelle que ce jeune homme auteur de plusieurs courts métrage à toujours promu l'image de Septmoncel, et qu'il serait concevable de lui accorder une subvention. Après étude de l'estimation financière, il est proposé de prendre en charge le budget des frais de déplacement pour un montant de 408.26€.

Un vote à bulletins secrets donne 8 voix pour, 3 voix contre et 3 votes blancs.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir crédit avec une décision modificative au compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) – 408.60€ mandatée sur le compte 6748 (Autres subventions exceptionnelles).

VII. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2007

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre plusieurs décisions modificatives sur le budget primitif 2007.

Vu la révision du budget prévisionnel présenté par l'association « Familles Rurales la Ruche » et son besoin de subvention pour un montant de 72 648.10€ au lieu de 77 000€ inscrit au BP 2007, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 6574 (Subvention fonctionnement organisme de droit privé) : - 4351.90€
- Compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) : + 4351.90€

Suite aux décisions de gratifier M. Vincent GINI et d'allouer une subvention à M. Quentin LAZZAROTTO, le Conseil Municipal entérine les opérations suivantes

- Compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) : - 408.60€
- Compte 6748 (Autres subventions exceptionnelles) Quentin LAZZAROTTO : + 408.60€

- Compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) : - 188.11€
- Compte 658 (Charges subvention de gestion courante) Vincent GINI: + 188.11€

Après avoir pris connaissance d'un dépassement de 98.25€ au compte 673 (Titres annulés exercices antérieurs) se justifiant par une erreur d'inscription et considérant qu'il est nécessaire de régulariser la situation, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante

- Compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) : - 98.25€
- Compte 673 (Titres annulés exercices antérieurs): + 98.25€

M. le Maire rappelle par ailleurs que la Caisse D'allocations Familiales du Jura a accordé un prêt de 10500€ sans intérêt, remboursable en trois annuités pour la création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement. Le versement de cette somme effectué en 2006 ayant été englobé avec les subventions d'investissement, il est nécessaire de réaffecter ce produit au compte approprié conformément aux attentes de M. le Trésorier Payeur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 1641 (Emprunts en unités monétaires) : + 10 500€
- Compte 1328 (Subventions d'investissement): - 10 500€

VIII. ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

M. le Maire informe l'assemblée de la loi du 19 février 2007 portant obligation à toutes les collectivités territoriales d'adhérer au Comité National d'Action Sociale pour leurs agents ayant un emploi permanent à temps complet ou incomplet.

Le CNAS, association loi 1901 est un organisme qui propose à ses bénéficiaires diverses prestations telles que :

- Aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture chèque-réduction

La participation de la collectivité s'élève à 0.74% de la masse salariale avec un montant minimum de 140.19€ et un montant maximum fixé à 196.27€ par agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de mettre en place une action sociale en faveur de son personnel et de demander un complément d'information avant de valider l'adhésion.

IX. COURRIERS DIVERS

A) PARENTS D'ELEVES ET PERSONNELS DE LA CITE SCOLAIRE DU PRE ST SAUVEUR

M. le Maire donne lecture du courrier de remerciements des parents d'élèves et du personnel de la cité scolaire du pré St Sauveur, pour le soutien du Conseil Municipal dans sa délibération du 26/02/2007 concernant le maintien de financements suffisants afin de garantir un enseignement de qualité au sein des établissements publics.

B) PARC NATUREL DU HAUT-JURA

M. le Maire fait part du courrier officiel de M. Christian BRUNEEL et Mle Laëtitia CHEVRIER faisant part de leurs remarques et premières analyses quant au projet de lotissement « Le Châtelet » en zone INA du Plan d'Occupation des Sols avec la présence d'une Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique et d'un site Natura 2000.

Compte-tenu de ses remarques, M. le Maire suggère de rencontrer les personnes de la DIREN et du PNR sur le terrain.

X. QUESTIONS DIVERSES

A) POT DEPART PIERRE LEGAY

M. le Maire rappelle que M. Pierre LEGAY fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire. Un pot de départ est organisé par la commune le vendredi 29 juin à 18H30 en mairie. La population est conviée à cette soirée. Un cadeau lui sera remis au nom de la commune.

B) PONT DU CHAPY

M. Freddy BLANC fait le point sur l'avancement des travaux qui se termineront dans les semaines à venir.

Les bons de souscriptions sont disponibles en mairie.

C) BATIMENT DU PRESBYTERE TRAVAUX BIBLIOTHEQUE

M. le Maire fait un état de l'avancement des travaux. Le placoplâtre est terminé. Le crépi au mur et la pose de carrelage seront réalisés rapidement.

La récupération de mobilier modulable de la bibliothèque de Clairvaux Les Lacs se fera le 23/08/07. Concernant l'aménagement, M. le Maire propose des étagères murales en bois faites sur mesure.

Le directeur de la Bibliothèque Départementale sera invité pour consultation et visite sur les lieux.

D) PRET A POSTER

La Poste de Saint-Claude a relancé la municipalité pour la création d'un prêt à poster. Mmes Joëlle GAGLIARDINI et Nathalie NEMBRINI devront réétudier le dossier.

E) DEMANDE DE CAMPEMENT POUR SEJOUR ITINERANT

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande émanant d'un accompagnateur en montagne et de l'Ecole des Neiges de Lamoura faisant état de leur projet et besoins lors de l'organisation d'un séjour itinérant pour jeunes.

Le programme est constitué d'une tournée sur quatre jours accompagnés d'ânes, avec chaque soir une représentation sur une commune différente. Le jeudi 23 août, ils seront sur la commune de Septmoncel. En échange d'une représentation, ils sollicitent un terrain pour installer le campement et l'utilisation des vestiaires du bâtiment du Replan.

M. le Maire informe qu'il a donné son accord pour l'installation du camp sur le site du Replan.
M. Nicolas GINDRE, Président de la Communauté de Communes a également validé la demande d'utilisation des vestiaires.

F) POINT TRAVAUX VILLAGE

M. le Maire rappelle que la société LACOSTE devait commencer les travaux le 03 juillet après l'école. Le planning de l'entreprise a nécessité son arrivée le 20 juin.

D'autre part, le délai d'intervention de l'entreprise FTTA sera plus long que prévu, cela étant dû à la dureté de la roche.

G) COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Mme Catherine JOUFFROY fait le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 20/06/07 à Lons le Saunier. Le CAUE, association à but non lucratif a un rôle de conseil et de sensibilisation à la qualité et la préservation de l'environnement naturel et bâti auprès des collectivités locales et des particuliers. Il a également un rôle d'information et de formation.

Les conseils sont gratuits aux collectivités adhérentes. Un travail en étroite collaboration avec l'Association Jurassienne de diffusion Energies Alternatives (AJENA) est mis en place. Les ressources proviennent essentiellement des subventions du Conseil Général à travers un pourcentage prélevé sur chaque permis de construire (Taxe départementale).

H) ARCHIVES MULTIMEDIA

M. le Maire informe l'assemblée qu'après démarchage, la société Archives Multimédia a réalisé une offre de mise en ligne sur Internet de l'Etat Civil ancien et de numérisation de l'Etat Civil moderne de la commune. De manière à éviter les manipulations des registres originaux, les actes sont photographiés et numérisés. L'utilisation est interne au secrétariat pour les actes de 1901 à 2003. Ladite société propose un devis pour un montant de 1800€ HT pour 2000 vues, installation et formation 150€ HT, maintenance 150€ HT. S'agissant de l'Etat Civil ancien mis en ligne, le devis est de 2000€ HT pour 4000 vues, mise en ligne 690€ HT, redevance mensuelle 50€ HT.

L'assemblée prend note de ces informations et statuera lors d'une prochaine séance.

I) DEVIS FACADES PRESBYTERE

Suite à plusieurs demandes d'évaluations pour la réfection des façades du bâtiment du presbytère, seule l'entreprise GROS a établi un devis. Par ailleurs, les travaux seront à prévoir sur le budget de l'année 2008.

J) PROPOSITION CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA GESTION D'ACTIONS ENFANCE JEUNESSE

M. le Maire donne lecture du projet de convention établi entre la Commune de septmoncel, l'association Familles Rurales la Ruche, et la fédération Familles Rurales de Franche-Comté.

M. le Maire souhaite apporter plusieurs modifications à cette convention particulièrement sur l'article 4 concernant le rapport d'activité et l'article 5 s'agissant de la répartition du versement de la subvention de la commune. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire a signé la convention après validation des modifications avec les parties concernées.

K) SICTOM DU HAUT-JURA . PROJET IMPLANTATION DECHETTERIES

M. le Maire fait part du projet du SICTOM de créer deux déchetteries sur le territoire des Hautes-Combes. Une implantation sur la commune de Septmoncel est soumise à réflexion sachant qu'il convient de trouver un emplacement de 2500M2.

L) CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION- MAISON DES AINES

Mme Suzanne GROSSIORD fait le compte-rendu de la réunion sur le fonctionnement du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et de la Maison des Aînés du Haut-Jura ayant leur siège à la mairie annexe de Saint-Claude. Le (CLIC) accueille les personnes âgées, leurs familles, les professionnels. Il a pour fonction l'information, l'orientation, l'accompagnement et la coordination sur les différents types d'hébergement, les aides financières, les activités et animations, la santé. La Maison des Aînés est une structure multiservices d'accompagnement et de soutien pour les démarches du quotidien. Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Claude, le Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura, le Conseil Général du Jura, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, les caisses de retraite complémentaires sont acteurs et partenaires.

M) REUNION DU SYNDICAT DU CHAPY

M. Nicolas GINDRE, Président du Syndicat du Chapy présente les travaux à réaliser pour 2007 à savoir :

- Regard de branchement sur le secteur de la Fin du Pré, bâtiment du stand de tir
- Extension du réseau sur le lotissement de Lamoura
- Branchement sur le secteur de la Combe du Lac à Lamoura
- Lancement de consultation pour la digitalisation des plans de réseaux

N) AUGE DU MANON

Mme Suzanne GROSSIORD s'inquiète de ne pas voir commencer les travaux de réfection de l'auge du Manon devant être réalisés en collaboration avec le Parc Naturel du Haut-Jura. M. Maurice GAUTHIER-CLERC, délégué au PNR se charge de récupérer des informations sur ce dossier.

Séance levée à 0H45
Affiché le 02/07/2007

Le Maire,

Raphaël PERRIN